

# UNSA Territoriaux Réunion



Saint-Denis, le 07 septembre 2021

**Madame la Présidente de Région**

**Hotel de Région Pierre Lagourgue  
Avenue René Cassin  
97490 Sainte-Clotilde**

N/Réf. : URR20-2021

**Objet : Accord cadre télétravail – les propositions de l'Unsa Région Réunion**

Madame la Présidente,

Le 13 juillet 2021, l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique a été conclu avec les 9 organisations syndicales des trois versants de la fonction publique et les employeurs. L'UNSA Région Réunion se félicite des évolutions positives de cet accord télétravail.

La Région Réunion a été pionnière dans le déploiement du télétravail parmi les collectivités locales. Depuis la phase d'expérimentation en 2015 jusqu'aux dernières évolutions entre 2016 et 2020, cette nouvelle organisation du travail a été une vraie révolution pour les agents, offrant de nouvelles perspectives en matière de conditions de travail et de qualité de vie. Elle a permis également à la Collectivité de faire face aux crises récentes en garantissant une vraie continuité du service public pendant les événements « gilets jaunes » et plus récemment pendant la crise sanitaire.

De nombreux points restent à améliorer, notamment dans la formation et l'accompagnement des agents et des encadrants, dans la nécessité de préserver les collectifs de travail et dans l'encadrement du télétravail en période de circonstances exceptionnelles.

Mais les enjeux du recours au télétravail au sein de notre Collectivité sont nombreux : attractivité du service public, réduction de l'impact environnemental de la Collectivité, rééquilibrage du territoire et organisation et aménagements des locaux professionnels.

**Ainsi, nous sollicitons la tenu de réunions de travail et d'un comité technique afin de redéfinir ensemble les nouvelles modalités d'organisation du télétravail à l'appui des accords récents :**

- principe de volontariat : redéfinition de la procédure de demande en période courante et en période de circonstance exceptionnelles ;
- alternance entre travail sur site et télétravail : principe de 3 jours hebdomadaires maximum et flexibilité mensuelle à pérenniser ;
- usage des outils numériques : poursuite de l'acquisition de matériel dédié ;
- principe de réversibilité du télétravail : à développer suivant les nouvelles recommandations ;
- poursuite du développement des espaces partagés ;
- prise en charge des coûts et frais engagés par les agents en télétravail.

En vous remerciant des bons soins que vous apporterez à ce dossier, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

**Le Secrétaire Général  
UNSA REGION REUNION,**

**Yves TAMBON**

**UNSA REGION REUNION**

@ : [unsa.regionreunion@gmail.com](mailto:unsa.regionreunion@gmail.com)

f e : [unsaregion974.com](http://unsaregion974.com)

☎ 02 62 97 65 03

